



## Notice d'information en matière de protection des données

Dans le cadre de la surveillance médico-sociale des élèves fréquentant les établissements de l'enseignement fondamental du Grand-Duché de Luxembourg, la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux collectent et traitent les données personnelles des élèves et, le cas échéant, de leurs représentants légaux afin d'être en mesure :

- d'organiser les examens médicaux, y compris pour le volet social ;
- d'effectuer les examens médicaux, de produire les avis qui en résultent et d'en assurer le suivi.

La *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux produisent également des statistiques anonymes afin d'être en mesure d'évaluer leurs activités ainsi que l'état de la santé des élèves.

Les données personnelles traitées par la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux sont les suivantes :

### 1.) Fiche de renseignements :

- les données d'identification (par ex. nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) ;
- les données d'identification émises par les services publics (par ex.: matricule) ;
- les données concernant la santé (par ex. antécédents, anamnèse) ;
- l'identité du médecin traitant ;
- les mesures d'accueil individualisé le cas échéant.

### 2.) Questionnaire médical :

- les données d'identification de l'élève (par ex. nom, prénoms, adresse) ;
- les données d'identification des parents (nom, prénoms, adresse électronique et numéro de téléphone) ;
- les données d'identification émises par les services publics (par ex.: matricule) ;
- les données concernant la santé (par ex. antécédents, anamnèse) ;
- les données relatives aux vaccinations ;
- l'identité du médecin traitant.

En complément, la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* reçoit également des données administratives fournies par le *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse* afin d'assurer l'exactitude des données en cas de changement, par exemple changement d'établissement scolaire.

La *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux mènent les activités de dépistage sur base de :

- la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé ;
- la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire ;
- la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves ;
- le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.



Dès lors que l'examen est planifié par l'équipe médico-socio-scolaire, la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux ont la nécessité de collecter les données listées car, sans ces dernières, ils ne seront pas en capacité de réaliser l'examen et le suivi médical de l'élève.

Le *Service audiophonologique* et le *Service d'orthoptie*, qui font partie de l'équipe médico-socio-scolaire, interviennent également dans la surveillance des élèves de 1er cycle de l'enseignement fondamental, au travers du contrôle de la vision (bilan visuel) et du contrôle de l'audition (bilan auditif). A ce titre ces services collectent et traitent également les données à caractère personnel nécessaires à la réalisation des bilans.

Certaines données personnelles sont susceptibles d'être transférées par la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux aux destinataires suivants:

- l'assistante sociale de la commune pour prise en charge de l'enfant en cas de situation à risque pour sa protection ;
- la *Commission d'inclusion scolaire* en charge de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande du directeur de région, la prise en charge d'enfants ou de jeunes à besoins éducatifs spécifiques ;
- la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* qui reçoit les carnets de santé des services médico-scolaires communaux à la fin du cycle 4.2.

Les données personnelles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités poursuivies, conformément à ses obligations légales. Ainsi *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* conserve les données personnelles pour une période de 10 ans à compter du dernier examen médical.

Chaque personne physique dont les données sont traitées dispose d'un droit de demander l'accès à ses données personnelles et d'obtenir leur copie ainsi que, dans le cas où ces données personnelles seraient incomplètes ou erronées, leur rectification. Elle dispose également du droit à la limitation du traitement de ses données personnelles, du droit de s'opposer à leur utilisation ainsi que du droit d'obtenir leur effacement, aux conditions et dans les limites prévues par le règlement général sur la protection des données.

Il est possible de demander à exercer les droits listés ci-dessus en soumettant une demande écrite, signée et en justifiant de son identité à la *Direction de la santé* à [info\\_donnees@ms.etat.lu](mailto:info_donnees@ms.etat.lu) ou au 13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la *Commission nationale pour la protection des données* par courrier à l'adresse suivante: 15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux ou en complétant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site de la CNPD dans la section Particuliers -> Faire valoir vos droits